



STRATÉGIE  
NATIONALE  
DE SANTÉ

*Paris, le 15 mai 2014*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Stratégie nationale de santé : Marisol Touraine étend les expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération (ENMR) pour développer les équipes de soins de proximité**

**Afin d'encourager le regroupement des professionnels de santé, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, étend les expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération (ENMR) à 160 nouvelles équipes. Cette mesure profite aux patients, qui bénéficieront d'une prise en charge plus complète, de soins mieux coordonnés et d'un accès aux soins facilité.**

Marisol Touraine a fait du développement des équipes de soins de proximité une des priorités de la stratégie nationale de santé. Cet objectif suppose notamment d'adapter les modes de rémunération aux professionnels qui décident de former ces équipes. Des expérimentations ont été mises en œuvre à cette fin au sein des structures existantes (centres de santé, maisons ou pôles de santé pluri-professionnels).

Pour encourager le développement de ces structures, Marisol Touraine a décidé d'étendre ces expérimentations à 160 nouvelles équipes. Avec les 147 sites déjà participants, ce sont ainsi plus de 300 structures qui bénéficieront cette année de ces nouveaux modes de rémunération.

Ces expérimentations permettent de préparer la « révolution du premier recours », en soutenant des organisations de meilleure qualité. Grâce à elles, les patients peuvent bénéficier d'un suivi mieux coordonné par l'ensemble des professionnels, être accompagnés dans des démarches de prévention et accéder aux soins plus facilement. Cette nouvelle approche est particulièrement intéressante pour les patients atteints de pathologies chroniques, dont le suivi nécessite une forte coordination des soins. Pour ceux qui résident dans des zones où l'offre de soins est moins dense, l'organisation en équipe des professionnels garantit des rendez-vous plus rapides sur des plages horaires plus étendues.

Une nouvelle étape doit être franchie prochainement avec la négociation d'un accord entre l'assurance maladie et les représentants des professionnels de santé, afin de généraliser ces nouveaux modes de rémunération.

**Contact presse (cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé)**

Tel : 01 40 56 60 65